

--> **Voir l'erratum** concernant cet article

La lecture publique au Québec de 1959 à demain Public Reading in Québec: From 1959 and Beyond La lectura pública en la provincia de Quebec: de 1959 hacia el futuro

Jacques Panneton et Huguette Thibault

Volume 41, numéro 3, juillet–septembre 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033233ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1033233ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)
2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Panneton, J. & Thibault, H. (1995). La lecture publique au Québec de 1959 à demain. *Documentation et bibliothèques*, 41(3), 153–158.
<https://doi.org/10.7202/1033233ar>

Résumé de l'article

Le développement des bibliothèques publiques québécoises a démarré tardivement, en 1959, dans les remous de la révolution tranquille. Déclenché à l'initiative du Gouvernement du Québec, il a connu jusqu'à 1985 un essor remarquable. Depuis 1986, on décèle une tendance lourde vers le désengagement du gouvernement. La réussite du Plan Vaugeois a heureusement entraîné une prise de conscience et une implication sérieuse des municipalités. Le contexte socio-politique et technologique contemporain obligera les bibliothèques publiques du Québec à développer de nouvelles alliances stratégiques.

La lecture publique au Québec de 1959 à demain

Jacques Panneton

Bibliothèque de Montréal

avec la collaboration de Huguette Thibault

Le développement des bibliothèques publiques québécoises a démarré tardivement, en 1959, dans les remous de la révolution tranquille. Déclenché à l'initiative du Gouvernement du Québec, il a connu jusqu'à 1985 un essor remarquable. Depuis 1986, on décèle une tendance lourde vers le désengagement du gouvernement. La réussite du Plan Vaugeois a heureusement entraîné une prise de conscience et une implication sérieuse des municipalités. Le contexte socio-politique et technologique contemporain obligera les bibliothèques publiques du Québec à développer de nouvelles alliances stratégiques.

Public Reading in Québec: From 1959 and Beyond

The emergence of public libraries in Québec got off to a slow start in 1959 in the wake of the Quiet Revolution. With the support of the Québec government, public libraries grew rapidly until 1985. However, since 1986, government support has receded. Fortunately, the success of the Vaugeois Plan has increased awareness and support from municipal governments. The socio-political context and modern technology will encourage public libraries to forge new strategic alliances.

Sauf un nombre limité d'initiatives antérieures, le développement des bibliothèques publiques québécoises s'est amorcé en 1959, parmi les autres déblocages associés à la Révolution tranquille. D'inspiration nord-américaine, ce dégel peut être attribué au dynamisme et à l'influence éclairée de deux hommes. D'abord Gérard Martin, bibliothécaire et premier directeur du Service des bibliothèques publiques du Québec; il a su tirer le meilleur profit du contexte interne du Gouvernement du Québec au lendemain de la mort du premier ministre Maurice Duplessis, en faveur de l'adoption d'une loi des bibliothèques publiques. Sans doute trouva-t-il ensuite l'écoute du premier ministre des Affaires culturelles, Georges-Émile Lapalme, dans la mise en place des premières grandes mesures. Ensuite Denis Vaugeois, historien, libraire et éditeur, qui fut ministre des Affaires culturelles de février 1978 à avril

1981. Il a manifesté dans le dossier du livre en général et dans celui des bibliothèques publiques en particulier une puissante volonté politique. Les effets de ses choix stratégiques et tactiques dominent encore aujourd'hui le paysage de nos bibliothèques.

On peut d'ailleurs répartir l'évolution de nos bibliothèques publiques depuis 1959 en deux grandes périodes, elles-mêmes subdivisibles en intervalles plus courts. Premièrement, la période 1959-1985, marquée par une montée fulgurante (à l'aune du Québec) des bibliothèques. Deuxièmement, la période 1986-1995, période d'oscillation dont la dominante est le désengagement progressif de l'État québécois. Elle mène vers un avenir incertain et pose un formidable défi aux administrateurs de nos bibliothèques publiques de demain.

La lectura pública en la provincia de Quebec: de 1959 hacia el futuro

El desarrollo de las bibliotecas públicas quebequenses se ha puesto en marcha muy tarde, en 1959, en los remolinos de la Revolución Tranquila. Iniciado por el Gobierno de Quebec, conoció hasta 1985 un progreso notable. Desde 1986, observamos una tendencia de falta de interés de parte del gobierno. El éxito del Plan Vaugeois ha producido felizmente una toma de conciencia y una implicación seria de las municipalidades. El contexto socio-político y tecnológico contemporáneo obliga a las bibliotecas públicas de Quebec a desarrollar nuevas alianzas estratégicas.

Première période: 1959 - 1985

Le coup d'envoi, 1959 - 1973

C'est l'adoption, en 1959, de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Québec* et la création, l'année suivante, de la **Direction des bibliothèques publiques** qui donnent lieu au véritable essor des bibliothèques publiques au Québec. La **Direction des bibliothèques publiques**, placée successivement sous la juridiction du Secrétariat de la Province et du nouveau ministère des Affaires culturelles, a pour objectifs de démocratiser l'accès aux bibliothèques publiques, de favoriser la diffusion gratuite du livre et de sensibiliser les municipalités au développement de services adéquats de bibliothèque.

Dans cette tâche, deux organismes constitutifs lui viennent en aide. Le premier,

la **Commission des bibliothèques publiques**, est un organisme consultatif qui a pour mandat de conseiller le ministre en matière de développement des bibliothèques publiques. Il voit à étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes relatifs à l'établissement, au maintien et au développement des bibliothèques publiques sur le territoire québécois et d'en faire rapport au Ministère. Le deuxième, le **Service des bibliothèques publiques** est un support administratif au sein du Ministère qui veille à la fois à l'application des programmes de développement en coordonnant la distribution des subventions gouvernementales, et à la coopération avec les municipalités, les associations de bibliothécaires et les autres groupes intéressés au développement des bibliothèques publiques.

La situation des bibliothèques publiques au Québec

Une enquête générale, menée en 1961 par la Commission auprès de 1 672 municipalités du Québec pour connaître la situation des bibliothèques, permet de démontrer un retard et un sous-développement très importants dans ce secteur. On dénombre 233 bibliothèques publiques ; soit 33 bibliothèques municipales dont le revenu annuel moyen est de

	1960	1973
Nombre de bibliothèques	71	110
Municipalités desservies	58	323
% de la population totale desservie	45 %	60 %
% de la clientèle desservie	14 %	24 %
Nombre de livres/tête	0,78	1,29
Nombre de prêts/tête	1,69	2,97
Contributions municipales/tête	0,47 \$	1,64 \$
Subventions du Ministère/tête	0,06 \$	0,60 \$
Total des dépenses/tête	0,53 \$	2,24 \$

13 000 \$, 60 bibliothèques d'associations dont le revenu annuel moyen est de 5 600 \$, et plus de 130 bibliothèques paroissiales disposant de moins de 100 \$. En 1960, le budget total des bibliothèques publiques du Québec dépasse à peine 1,5 million \$ et représente environ 70 % du montant dépensé par la seule bibliothèque municipale de Toronto.

La recherche de partenaires

Devant l'ampleur des actions à poser pour implanter un véritable réseau de bibliothèques publiques, le Ministère s'associe à des partenaires. Cette période sera principalement marquée par la volonté gouvernementale de sensibiliser les municipalités à leurs responsabilités en ce qui concerne les bibliothèques et par un soutien financier et technique approprié: subventions, documentation, formation et recrutement de personnel professionnel, évaluation des collections et des locaux, études diverses sur des expériences étrangères, etc.

Les bibliothèques centrales de prêt

Une enquête (1962) de la Commission des bibliothèques publiques ayant démontré que 94 % de la population rurale ne bénéficie d'aucun service de bibliothèque valable, le Ministère décide de prioriser la mise en place progressive de bibliothèques régionales appelées bibliothèques centrales de prêt. Ces organismes régionaux, grâce à un système de rotation, offrent un ensemble de documents à la population rurale desservie (communautés de moins de 5 000 habitants), et centralisent les opérations de la

chaîne documentaire reliées aux achats et au traitement afin d'en diminuer les coûts.

L'aide financière

Les premiers programmes d'aide financière du Ministère prennent la forme de subventions par tête aux bibliothèques municipales autonomes et visent l'atteinte des objectifs suivants: l'augmentation de la contribution municipale, l'implantation de nouvelles bibliothèques, le recrutement de personnel qualifié, l'amélioration de la qualité des services offerts et la municipalisation des bibliothèques privées ou d'associations (Tableau 1).

L'accessibilité au livre et l'harmonisation des programmes: 1973 - 1979

Cette période se caractérise par une plus grande coordination des politiques des bibliothèques et du livre et par la promotion de la lecture. Les nouvelles priorités du gouvernement pour l'accessibilité au livre et aux bibliothèques se traduisent notamment par l'établissement de mesures plus formelles et plus tangibles: une réglementation progressive du marché du livre, dont l'objet principal sera le développement et la stabilisation des librairies par le recours à l'obligation pour les bibliothèques subventionnées d'acheter leurs livres dans les librairies agréées par le ministère des Affaires culturelles; la publication d'un cahier de normes qualitatives et quantitatives permettant de mesurer les conditions d'efficacité des bibliothèques; la publication d'un bulletin d'information et de statistiques trimestriel *Biblio-Contact*; la tenue d'une campagne



Tableau 2: Survol statistique 1973 - 1979

	1973	1979
Nombre de bibliothèques	110	121
Municipalités desservies	323	n/d
% de la population totale desservie	60 %	77 %
% de la clientèle desservie	24 %	23 %
Nombre de livres/tête	1,29	1,40
Nombre de prêts/tête	2,97	2,90
Contributions municipales/tête	1,64 \$	4,76 \$
Subventions du Ministère/tête	0,60 \$	2,76 \$
Total des dépenses/tête	2,24 \$	7,52 \$

de promotion de la lecture dans les médias électroniques, les librairies, les bibliothèques et les écoles et la circulation d'un diaporama sur le rôle de la bibliothèque dans la cité.

La mise en commun des efforts

D'autre part, un effort de concertation et de rationalisation favorise la mise en commun et l'utilisation maximale des ressources disponibles, entraînant, à titre d'exemples, une coordination accrue entre bibliothèques municipales et scolaires, l'utilisation collective des services techniques de la Centrale des bibliothèques (devenue depuis les Services documentaires multimédia), la création de bibliothèques intermunicipales, etc.

L'aide financière

Des règlements de subventions plus avantageux, basés sur l'évaluation foncière ou la capacité financière des municipalités, viennent remplacer le volume de la population comme principal facteur de calcul de la subvention aux bibliothèques municipales autonomes, introduisant ainsi une certaine recherche de péréquation.

L'aide financière aux bibliothèques centrales de prêt fait l'objet également d'un nouveau programme pour en accélérer le développement. Naîtront 7 nouvelles bibliothèques centrales de prêt avec 200 bibliothèques affiliées (Tableau 2).

Le plan Vaugeois: 1980 - 1985

Une étude interne effectuée en 1979 par le ministère des Affaires culturelles

met en lumière le piètre état et l'étroitesse des locaux qui abritent la grande majorité des bibliothèques municipales du Québec.

Cette situation, qui ne peut qu'entraver tout projet d'amélioration des services de bibliothèques publiques, incite le ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois, à présenter en 1980 un plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques. Le plan, qui propose des mesures plus incitatives pour l'engagement financier des municipalités, comprend de nouveaux programmes d'aide financière qui visent, d'une part, à compléter l'établissement de bibliothèques sur tout le territoire et, d'autre part, à réaménager les bibliothèques existantes dans des locaux plus spacieux.

Le programme d'aide financière le plus audacieux est celui qui concerne la rénovation et la construction de bibliothèques. Le Ministère, dans sa volonté d'encourager les municipalités à s'équiper de bâtiments de bibliothèque publique at-

trayants et fonctionnels, prévoit des subventions très avantageuses. Ce programme, transformé ultérieurement, deviendra le *Programme d'aide financière aux équipements culturels*, toujours en vigueur. Pour la construction, la subvention du Ministère va de 35 % à 65 % des coûts admissibles selon le niveau de conformité aux normes en vigueur. Pour la rénovation, la subvention varie de 50 % à 75 %. Ce programme donne lieu à une amélioration sans précédent du réseau des bibliothèques publiques. À titre d'exemple, le nombre de bibliothèques (autonomes et affiliées) passe de 121 en 1979 à 849 en 1985.

Au chapitre de l'aide au fonctionnement des bibliothèques, un effort additionnel est consenti. En effet, le Ministère entend compenser par l'aide au fonctionnement les coûts imposés aux bibliothèques et municipalités par l'adoption en 1981 de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51)*, qui complète et chapeaute les initiatives réglementaires antérieures du gouvernement dans ce domaine.

Remarquables à l'échelle du Québec, ces efforts demeurent néanmoins insuffisants pour rattraper l'important retard historique que nous avons pris par rapport à nos voisins. Sur le plan des budgets de fonctionnement, du nombre de livres par tête, des collections de documents, des ressources humaines et de l'accessibilité, les bibliothèques publiques québécoises se situent encore dans les derniers rangs de la moyenne canadienne (Tableau 3).

Tableau 3: Survol statistique 1979 - 1985

	1979	1985
Nombre de bibliothèques	121	849
Municipalités desservies	n/d	963
% de la population totale desservie	77 %	86 %
% de la clientèle desservie	23 %	24 %
Nombre de livres/tête	1,40	1,81
Nombre de prêts/tête	2,90	4,30
Contributions municipales/tête	4,76 \$	9,57 \$
Subventions du Ministère/tête	2,76 \$	3,59 \$
Total des dépenses/tête	7,52 \$	13,77 \$

Deuxième période: 1986 - 1995

La deuxième période s'ouvre en 1986 par une rupture. Invoquant des difficultés financières, le Gouvernement du Québec coupe de 25% ses subventions d'aide au fonctionnement et impose un moratoire sur le programme d'aide à la construction et à la rénovation. Malgré une retraite tactique quant à certaines mesures, le Gouvernement instaure alors une tendance souterraine au désengagement qui s'est maintenue depuis.

La Commission d'étude sur les bibliothèques publiques

Des bouleversements importants au sein du ministère des Affaires culturelles durant les années précédentes, telles la disparition du Service des bibliothèques publiques, l'intégration de ce secteur à celui des arts et des équipements, la régionalisation des services à la clientèle et la déconcentration des programmes, amènent en effet un affaiblissement inquiétant du dossier des bibliothèques publiques. L'important désengagement financier qui s'ajoute à cette situation fait craindre à plusieurs municipalités de devoir dorénavant assumer seules les dépenses reliées à leurs bibliothèques.

Le Gouvernement doit redéfinir sans plus tarder son rôle à l'égard du développement des bibliothèques publiques. Dans cette optique, en 1987, la ministre des Affaires culturelles, madame Lise Bacon, confie à une commission d'étude la responsabilité de faire le constat du développement des bibliothèques publiques au Québec et de formuler des recommandations pour permettre d'élaborer une nouvelle politique d'intervention. Cette commission, présidée par Philippe Sauvageau, reçoit une centaine de mémoires et propose 76 recommandations qui ont trait principalement au financement, à la législation, à l'informatisation et à la structuration d'un réseau de bibliothèques publiques au Québec.

L'année suivante, le Ministère affirme reconnaître le développement des bibliothèques publiques comme une priorité et entend en assurer conjointement le financement avec les municipalités. Parmi les suites à donner au rapport de la Commission d'étude, les moyens sui-

vants sont retenus: La révision de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, la création d'une Direction générale des bibliothèques publiques, l'augmentation de la participation financière du MAC, l'aide financière à l'informatisation des BCP, la détermination d'une stratégie d'informatisation des bibliothèques autonomes, l'appui aux regroupements régionaux de bibliothèques publiques, la mise à jour des normes pour les bibliothèques publiques, l'élaboration de critères d'évaluation et la levée du moratoire sur les équipements culturels

La tarification

Au cours de cette même période, le phénomène de la tarification prend une ampleur considérable et suscite de nombreux

me d'aide portant principalement sur l'achat de volumes. Ce programme qui vise, d'une part, à améliorer les collections de livres des bibliothèques publiques et, d'autre part, à rétablir leur pouvoir d'achat en compensant les effets négatifs de la *Loi 51*, prévoit une subvention égale à ce qui est investi par les municipalités pour l'achat de volumes. Une aide financière pouvant atteindre 10 % de la contribution municipale est également allouée pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Pour les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (nouvelle appellation des BCP), le Ministère défraie jusqu'à 75 % des coûts admissibles des projets de construction et de rénovation (Tableau 4).

Tableau 4: Survol statistique 1985 - 1989

	1985	1989
Nombre de bibliothèques	849	926
Municipalités desservies	963	1 036
% de la population totale desservie	86 %	89 %
% de la clientèle desservie	24 %	26 %
Nombre de livres/tête	1,81	2,05
Nombre de prêts/tête	4,30	4,80
Contributions municipales/tête	9,57 \$	13,68 \$
Subventions du Ministère/tête	3,59 \$	3,87 \$
Total des dépenses/tête	13,77 \$	18,60 \$

débats dans le milieu des bibliothèques publiques. D'un côté, il y a ceux qui voient un moyen d'augmenter les revenus de la bibliothèque et de rentabiliser certains services offerts aux usagers par une forme d'autofinancement. De l'autre, on retrouve ceux qui considèrent que la tarification réduit l'accessibilité à l'information et à l'éducation, en pénalisant les plus défavorisés et en engendrant une discrimination inacceptable parmi les citoyens. Le débat à ce sujet demeure d'actualité, le gouvernement s'abstenant de toute intervention législative spécifique sur cette question, qu'il subordonne à l'autonomie des municipalités en matière de fiscalité locale.

L'aide financière

Le Ministère modifie sa politique d'aide financière et offre aux bibliothèques publiques autonomes un program-

Les suites au rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques

En 1989, et suite aux recommandations de la Commission Sauvageau, le Ministère crée une **Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques**, en remplacement du **Service des bibliothèques publiques**.

Un projet de loi sur les bibliothèques publiques voit également le jour, mais il avortera quelque temps plus tard pour des raisons qui demeurent obscures encore aujourd'hui. De même, un autre projet portant sur la réévaluation des normes existantes et sur l'établissement de mesures de performance pour les bibliothèques publiques, n'aboutit pas.

D'autres recommandations de la Commission Sauvageau sont prises en considération par le Ministère et appa-

raissent dans un projet de plan d'orientation sur les bibliothèques publiques. L'application de ce plan sera lui aussi différé, suite au dépôt de la politique des arts et de la culture au Québec.

La politique culturelle du Québec

En 1992, suite à une vaste réflexion sur l'évolution culturelle du Québec, le ministère des Affaires culturelles mandate un groupe de travail pour proposer les bases d'une politique des arts et de la culture. Le rapport de ce groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin, suscite de nombreuses déceptions au sein des milieux documentaires québécois. On y déplore le faible intérêt manifesté envers les bibliothèques publiques, alors qu'il est question des principes et des finalités qui doivent guider l'évolution de la culture et des arts.

Les principes fondamentaux de cette politique sont par ailleurs très bien reçus, puisqu'ils correspondent aux grandes orientations des bibliothécaires: favoriser le développement des organismes en région, viser un partage plus équitable des responsabilités entre les différents partenaires et démocratiser l'accessibilité à la culture.

Une nouvelle loi

Fin 1992, l'Assemblée nationale adopte la *Loi 52* créant ainsi le **ministère de la Culture**. Cette nouvelle loi, qui entraîne la transformation du **ministère des Affaires culturelles**, comporte un chapitre de sept articles sur les bibliothèques publiques. On y spécifie (une première dans la législation québécoise) que le

ministère se réserve le mandat de fixer les objectifs et d'offrir des programmes d'aide financière aux bibliothèques publiques. Il en découle que les municipalités demeurent les maîtres d'oeuvre du développement et du maintien de leurs bibliothèques et que le principe de l'autonomie municipale est entièrement respecté.

La loi signifie également l'abandon de la désignation de **Bibliothèque centrale de prêt (BCP)** pour celle de **Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)**, et détermine les objets de cette structure régionale.

L'abolition de la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques

Au début de 1994, lors de la fusion des ministères de la Culture et des Communications et de la réforme administrative qui s'ensuit, la **Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques** est abolie et ses activités, décentralisées. La disparition d'un tel service, chargé de coordonner le développement des bibliothèques publiques au Québec, inquiète les milieux documentaires qui ne peuvent que constater l'abdication progressive du Gouvernement dans ce dossier.

Conclusion

Depuis le début des années 60, de grands efforts et des investissements importants, notamment de la part de l'État, ont été faits pour implanter un véritable réseau de bibliothèques publiques. Les résultats de ces efforts ont porté fruit et l'évolution de nos bibliothèques a fait un grand bond en avant. À preuve, les données présentées dans le tableau 5. Tou-

tefois, si l'évolution des bibliothèques publiques québécoises semble encourageante, toute comparaison avec les réalités américaine et canadienne incite toujours à une grande modestie.

Les bouleversements majeurs apparus ces dernières années remettent en question l'amélioration et la consolidation des bibliothèques publiques. La disparition de la **Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques**, la tendance de l'État à déléguer ses responsabilités aux municipalités, la diminution des subventions, les changements importants au plan de la fiscalité municipale, la crise des finances publiques, pour ne nommer que ces facteurs risquent de freiner considérablement l'essor du réseau des bibliothèques publiques.

Le grand bond des années 1959 - 1985 couvre une bien brève période et l'on peut s'interroger sur la solidité d'acquis qui reposent sur une si courte tradition. On pourrait aussi se demander ce qui resterait des programmes d'aide financière aux bibliothèques sans leur volet d'aide à l'achat de documentation; sa justification peut en effet se trouver davantage dans une recherche de compensation des coûts générés par la politique du livre du gouvernement que dans une volonté politique favorable aux bibliothèques. Après tout, la tendance lourde est au désengagement.

Heureusement, la réussite du Plan Vaugeois a contribué à une bonne prise de conscience des municipalités. Un autre article pourrait sans doute démontrer que sous l'impulsion de l'aide gouvernementale, elles ont surinvesti dans leurs bibliothèques publiques, comparativement au ministère de la Culture et des Communications du Québec (antérieurement ministère des Affaires culturelles). Les bibliothèques publiques québécoises peuvent être tenues comme un acquis de société, malgré leurs insuffisances.

Le contexte actuel, qu'il s'agisse des tendances socio-économiques, de la redéfinition des rapports entre niveaux de gouvernements ou de la révolution en cours dans l'information et les communications, place les bibliothèques publiques du Québec devant des défis aigus:

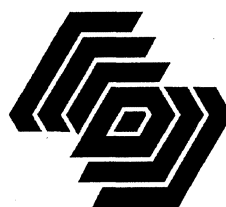
Tableau 5: Survol statistique 1960-1992

	1960	1992
Nombre de bibliothèques	71	931
Municipalités desservies	58	1 055
% de la population totale desservie	45 %	90 %
% de la clientèle desservie	14 %	30 %
Nombre de livres/tête	0,78	2,12
Nombre de prêts/tête	1,69	5,40
Contributions municipales/tête	0,47 \$	17,42 \$
Subventions du Ministère/tête	0,06 \$	3,81 \$
Total des dépenses/tête	0,53 \$	22,19 \$

le développement de nouvelles solidarités avec les autorités politiques, la recherche de partenariats nouveaux, notamment avec l'industrie de la documentation et des télécommunications, le partage de ressources en décroissance. S'ils ne sont pas tous nouveaux, leur figure est souvent nouvelle. Leur rencontre implique sans doute des changements aux valeurs si fragiles acquises en si peu de temps.

Liste des sources consultées

- Baillargeon, Jean-Paul. 1992. Les bibliothèques publiques du Québec, 1961-1989. *Documentation et bibliothèques* 38(3): 139-147.
- Gagnon, Gilbert. 1993. Notes pour l'allocation de M. Gilbert Gagnon: la participation culturelle, 1979-1989 et les publics de la lecture et des bibliothèques, 1991-2011. *Défi* 8(1): 9-13.
- Gagnon, Gilbert. 1985. La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec (1969-1985). *Documentation et bibliothèques* 31(1): 9-25.
- Gendron, Alain. 1990. Les bibliothèques publiques du Québec: où en sommes-nous? *Québec français* no 79 (automne): 94-96.
- Mittermeyer, Diane. 1988. Le développement des bibliothèques publiques du Québec: un pas en avant, deux pas en arrière. *Argus* 17(2): 37-46.
- Québec, Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec. 1987. *Les bibliothèques publiques: une responsabilité à partager*. [Québec]: la Commission. 331 p.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles. 1992. *La politique culturelle du Québec*. Québec: le Ministère, Direction des communications. 150 p.
- Québec, Ministère des Affaires culturelles. 1973, 1979, 1989, 1992. *Rapports statistiques sur les bibliothèques publiques*. Québec: le Ministère.
- Savard, Réjean. 1994. Échec aux bibliothèques publiques. *Le Devoir* 7 septembre: A7.



DOCUMENSA
Ingénierie documentaire
Document Engineering

Votre partenaire SGML-HTML au Québec

Votre fond documentaire est la mémoire et le savoir de votre organisation. Sa structuration, sa gestion et sa diffusion sont des enjeux majeurs de votre productivité concurrentielle. **DOCUMENSA** met son expertise à votre service pour concevoir et implanter votre système documentaire conforme à la norme SGML. Vous disposez ainsi d'une **source unique, réutilisable et indépendante des fournisseurs** pour:

- La pérennité de vos informations stratégiques
- La mise en place des meilleurs outils logiciels de gestion documentaire
- Une chaîne éditoriale SGML intégrée pour la production de documents
- La diffusion multi-support de vos banques d'information sur:
 - DOC (CD-ROM);
 - l'autoroute de l'information en **HTML** et **SGML** sur le Web;
 - publication imprimée;
 - publication braille et vocale.

DOCUMENSA,
l'ingénierie documentaire en action

Tél.: (514) 524-7722 email: documen@cam.org
Tlc.: (514) 524-5441 Web : <http://www.cam.org/~documen>